

Le trente novembre deux mil quinze convocation du conseil municipal pour le mardi huit décembre deux mil quinze à vingt heures trente

ORDRE DU JOUR

- Révision des tarifs pour 2016
- Subventions aux écoles pour 2016
- Aire de jeux intergénérationnelle
- Rénovation et extension de l'atelier des services techniques
- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Questions diverses

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

Session ordinaire

Le huit décembre deux mil quinze à vingt heures trente le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, maire, J.M. CUEFF, A. MARC, E. TANGUY, V. LE BOULC'H, H. GUENA, H. BEAUMIN, M.Y. LE MESTRE, A. CAZUC, J.R. PENNORS, O. MONCUS, C. COMTET-GOUPILLE, E. KERRIOU, D. LE GALL, D. CAZUC, R. BOULC'H, M. QUILLEVERE

Excusés : J.P. CAER, G. KERBIRIOU

M. Allain CAZUC a été nommé secrétaire.

Mme Guislaine KERBIRIOU a donné pouvoir à Mme Aline CHEVAUCHER.

M. Jean-Paul CAER a donné pouvoir à M. Jean-Michel CUEFF.

Révision des tarifs pour 2016

Mme le maire rappelle que les tarifs communaux sont revus chaque année sur proposition de la commission des Finances.

Mme le Maire récapitule les tarifs actuels :

- Droits de place
- Bibliothèque
- Concessions
- Colombarium
- Location de salles

- La zumba (40 euros par séance)

Mme le Maire précise qu'il est plus opportun de revoir les tarifs « Cantine » et « ALSH » en septembre.

La commission des Finances, réunie ce jour, propose le maintien des tarifs actuels.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 19 voix pour,

Adopte, pour 2016, les tarifs proposés par la commission des Finances.

Subventions aux écoles pour 2016

Sur proposition de la commission des Finances réunie ce jour et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour, décide d'attribuer aux écoles la subvention suivante :

Fournitures scolaires

Pour tout élève de l'école privée ou des écoles publiques domicilié à PLOUENAN et prise en charge de la maintenance du photocopieur dans les écoles publiques.

Accordée en 2014	en	Accordée en 2015	Proposée en 2016	Votée pour 2016
35 €		35 €	35 €	35 €

Mme le Maire rappelle qu'en raison de la mise en œuvre des TAP le conseil municipal avait décidé de supprimer la subvention pour Activités « extra-scolaire » (18 euros par élève de l'école privée ou des écoles publiques domicilié à PLOUENAN ou scolarisé en CLIS) ainsi que la subvention « Piscine » de 0.90 euros centimes par séance et par enfant de PLOUENAN. Cette dernière est remplacé par une prise en charge totale de l'activité « Piscine » (soit 2, 10 euros par séance et par enfant) dans les trois écoles sur trois cycles (soit trente séances par enfant sur sa scolarité en primaire et maternelle).

Aire de jeux intergénérationnelle

M. Eric TANGUY présente le projet définitif de l'aire de jeux intergénérationnelle, projet ambitieux qui mettra à la disposition de toute la population, entre autre, un pump park, un mur de tennis, un terrain de pétanque, une piste de roller, des jeux d'enfants, un espace multi sports, un tennis, une aire pique-nique, un parking...

Il précise que l'appel d'offres va être lancé en janvier 2016.

Il fait le point sur les subventions sollicitées sur ce projet :

CCPL	50 000 euros
Ministère de l'Intérieur	16 000 euros
Conseil départemental	en attente de décision

Mme le Maire propose également de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), exercice 2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 19 voix pour,

Approuve le projet et autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Mme le Maire offre à chaque conseiller municipal le nouveau plan de la commune qui a été créé par l'entreprise Expression sous la direction de M. Eric TANGUY.

Rénovation et extension de l'atelier des services techniques

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'appel d'offres concernant le projet de rénovation et d'extension de l'atelier des services techniques va être lancé en janvier 2016.

Il est nécessaire, pour ce chantier, de contracter une assurance Dommages-Ouvrages.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire a lancé une consultation et à retenir l'offre la plus intéressante.

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Mme le Maire rappelle que M. le Préfet du Finistère a adressé un courrier réceptionné le 13 octobre 2015, aux présidents de la Métropole, des Communautés d'Agglomération, des Communautés de Communes, des Syndicats Intercommunaux, des Syndicats Mixtes et aux Maires des communes indiquant qu'il a présenté le 7 octobre 2015 le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.).

Elle indique que ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE).

Mme le maire précise que, conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 IV du CGCT, il est proposé de soumettre ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) à l'avis de l'assemblée délibérante dans le

délai de deux mois à réception du courrier, soit avant le 13 décembre 2015 ; à défaut d'avis rendu dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Mme le maire indique qu'en ce qui concerne ce projet de S.D.C.I. le premier volet récapitule les propositions consacrées aux projets de fusion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre tout particulièrement la proposition de fusion entre les Communautés de Communes du Pays Léonard et de la Baie du Kernic au 1^{er} janvier 2017.

Le second volet récapitule les propositions permettant de réduire le nombre de syndicats intercommunaux en fusionnant à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Le syndicat « Eaux et Assainissement » de Cléder-Sibiril à la Communauté de Communes fusionnée « Baie du Kernic-Pays Léonard »
- Le syndicat « Eaux et assainissement » de PLOUENAN (comprenant aussi Mespaul, Santec et Plougoulm) à la Communauté de Communes fusionnée « Baie du Kernic-Pays Léonard »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour,

- Emet un avis favorable à la proposition de fusion, au 1^{er} janvier 2017, des Communautés de Communes de la Baie du Kernic et du Pays Léonard du projet de Schéma Départemental de Communes de la Baie du Kernic et du Pays Léonard du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.)
- Emet un avis défavorable à la proposition de fusion au 1^{er} janvier 2017 des syndicats « Eaux et Assainissement » de Cléder-Sibiril et de PLOUENAN à la Communauté de communes fusionnée « Baie du Kernic-Pays Léonard » et souhaite une fusion au 1^{er} janvier 2020.

Utilisation des crédits par anticipation

Mme le Maire donne connaissance à l'assemblée de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales qui stipule que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme le Maire sollicite du conseil municipal cette autorisation.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'article ci-dessus, décide par 19 voix pour, d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

95 Travaux de bâtiments	449 948, 10 €
103 Mobilier scolaire et culturel	75 000 €

104 Acquisition matériel et outillage	160 000 €
107 Travaux de voirie	365 000 €
116 Signalisation	40 000 €
147 Espace Enfance, Jeunesse et Culture	60 000 €
148 Aire de loisirs intergénérationnelle	300 000 €
OFI Opérations financières	303 738, 10 €
ONA Opérations Non Individualisées	155 700, 00 €

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges : « Instruction des ADS »

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 3 décembre 2015 pour procéder à la révision des Dotations de compensation concernant la mutualisation des Autorisations d'Occupation des Sols.

Mme le maire présente le rapport émis par cette commission.

Les dotations de compensation communales pour 2015 tenaient compte des ADS prévisionnelles soit pour PLOUENAN – 3 200 euros soit 235 862 euros. Le nombre d'ADS enregistré par les services communautaires du 1^{er} juillet au 30 novembre 2015 à PLOUENAN est de 56 actes soit un coût de 3 234 euros.

La régularisation de la dotation est donc de – 34 euros.

La dotation de compensation communale prévisionnelle pour PLOUENAN est de 232 594 euros pour 2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 19 voix pour,

Adopte ce rapport.

Questions diverses

Renouvellement Conventions avec EPAL : ALSH et TAP

Mme le Maire présente :

- La convention d'objectifs entre la commune de PLOUENAN et l'association EPAL qui s'engage à mettre en œuvre en cohérence avec les orientations de la politique municipale l'animation d'activités périscolaires (TAP) et la coordination des actions. La convention prendrait effet du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} septembre 2016.

- La convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune de PLOUENAN et l'association EPAL qui s'engage à mettre en œuvre en cohérence avec les orientations de la politique municipale l'animation et la gestion d'une structure extra-scolaire enfance en déclaration Accueil Collectif de Mineurs, l'animation d'activités périscolaires (mercredi), l'animation et la gestion de séjours pendant les vacances scolaires et la coordination des actions Enfance et Jeunesse. La convention prendrait effet du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, par 19 voix pour,
Autorise Mme le Maire à signer ces deux conventions.

Motion de soutien au Crédit Mutuel Arkéa

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes du FINISTERE, réunie en conseil d'administration le 6 novembre 2015 à CHATEAULIN, s'inquiète du possible transfert du siège social Relecquois du Crédit Mutuel Arkéa vers Paris ou l'Est de la France :

- parce que cette banque est un employeur vital avec plus de 2 000 salariés sur le bassin de vie brestois, 3 000 pour tout le Finistère et représente près de 6 000 emplois en Bretagne, sans compter les milliers d'emplois induits
- parce que le maintien d'un tissu économique dynamique et le rayonnement de tels centres de décision s'affirment comme une des préoccupations majeures des communes et des E.P.C.I. de la pointe Bretagne
- parce que derrière ce projet de mobilité massive de salariés ce serait le départ brutal de familles entières qui pénaliserait durement la vie économique, éducative, sociale et associative de nos territoires bretons où elles résident aujourd'hui.

En conséquence l'AMF 29 soutient les recours engagés contre ce qui apparait comme une perte d'indépendance à marche forcée et demande que le changement de sattu voté le 14 octobre dernier par la confédération du Crédit Mutuel (s'il devait être malgré tout confirmé par l'agrément du ministre des Finances) soit sans effet sur la localisation actuelle du siège du Crédit Mutuel Arkéa au Relecq-Kerhuon.

Le Conseil municipal, par 19 voix pour, adopte cette motion.

Echange Commune/Groupama

Mme le Maire rappelle que la Commune a été sollicitée par GROUPAMA pour réaliser un échange de terrain au niveau de l'ancienne agence de PLOUENAN, route de Pont-Eon :

Groupama cèderait à la commune une emprise de 27 M2 sur les parcelles cadastrées section AC n°s 134 et 327

La commune de PLOUENAN cèderait 27 M2 prélevée sur le domaine public communal.

Les Domaines, par avis du 15 octobre 2015, ont estimé la valeur vénale de chaque emprise à 540 euros. Il s'agirait donc d'un échange sans soulte.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 19 voix pour,

Décide de procéder à l'échange susvisé,

Donne tous pouvoirs à Mme le Maire à cet effet,

Dit que tous les frais seront à la charge de GROUPAMA.

Divers

PLU

La première réunion publique concernant le PLU aura lieu le mardi 2 février 2016 à 18h30 en mairie.

Vœux 2016

Mme le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie des vœux aura lieu au Cristal le Vendredi 8 janvier 2016 à 18H30.

Bibliothèque

Mme Marie Yvonne LE MESTRE informe le conseil que l'équipe de bénévoles a décidé d'augmenter l'amplitude des ouvertures au public. Elle présente les nouveaux horaires :

Mardi	16H30/18H30	
Mercredi	10H/12H	16H30/18H30
Vendredi	16H30/18H30	
Samedi	10H/12H	13H30/15H30

La séance est levée à 23H.

Le Maire
Aline CHEVAUCHER

Le secrétaire
Allain CAZUC

CUEFF Jean-Michel	Anne MARC		Eric TANGUY	LE BOULC'H Véronique
GUENA Hélène	BEAUMIN Hélène	LE MESYTRE Marie- Yvonne		PENNORS Jean- René
MONCUS Olivier	COMTET GOUPILLE Cécile	KERRIOU Elisabeth	LE GALL David	CAZUC Denis
	BOULC'H Romain	QUILLEVERE Mélanie		